

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	43 (1955)
Heft:	829
Artikel:	Les journalistes suisses sont-ils qualifiés pour critiquer la lenteur de l'action internationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte de San-Francisco ?
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. E 1426
2 JUILLET 1955 - GENÈVE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 829

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943



FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le vrai progrès
consiste à se re-
nouveler.

A. VINET

A nos abonnés

Nos abonnés de souviennent que, les années précédentes, nous avions dû supprimer, pour raisons financières, le numéro du « Mouvement féministe » de juillet. Cette année, des articles importants ne pouvaient attendre le début de septembre, aussi a-t-il été décidé de maintenir le numéro du « Mouvement » et de « Femmes suisses » en juillet, de supprimer, comme de coutume, les numéros du mois d'août — c'est notre mois de vacances — mais de renoncer au « Mouvement féministe » du 3 septembre. Nous ne saurions, en effet, publier pour cette date, les premiers comptes rendus du congrès de Ceylan, puisque le congrès se termine le 30 août. Ainsi, le présent numéro du « Mouvement » sera suivi du numéro paraissant le 1^{er} octobre.

Deux infirmières reçoivent des distinctions honorifiques

Médaille Nightingale

Le 16 juin dernier, à l'occasion de la Journée de la Source (Ecole d'infirmières, à Lausanne), une cérémonie peu banale se déroula en toute simplicité.

Délégué du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse, le Dr Ed. Schauenberg remit à Sœur Julie Hoffmann la Médaille Nightingale, que le Conseil international des infirmières alloue à celles qui se sont distinguées par une fondation d'utilité publique.

C'est la seconde fois que cet honneur est décerné à une Suissesse. Agée aujourd'hui de 88 ans, Sœur Julie, qui obtint son diplôme de la Source en 1889, est la fondatrice des asiles pour incurables d'Ebén Ezer qu'elle anime encore aujourd'hui de son esprit vif et extraordinairement jeune. En la voyant et en l'entendant parler si humblement de ce qu'elle a pu accomplir, on ne peut s'empêcher de penser que le travail conserve...

Très jeune, Julie Hoffmann eut la vocation de créer un foyer pour des enfants infirmes ou déficients. Malgré une santé délicate qui lui occasionna bien des difficultés, elle ne désespéra jamais, car elle possédait la certitude que Dieu dirigeait ses efforts. « Je n'ai été qu'un instrument », dit-elle dans une charmante allocution, après que la médaille eut été épinglee sur son uniforme.

Il est bien rare qu'une vie de dévouement modeste soit ainsi récompensée, aussi n'est-il que juste de la signaler. Sans doute des millions de vies sont-elles ainsi données à Dieu et accomplissent de grandes choses qui restent ignorées de tous.

Cette consécration donnée à l'une de ses doyennes a vivement ému la grande famille de la Source. En pensant aux 35 infirmières qui recevaient, ce jour-là, leur diplôme, en voyant l'important groupe d'élèves actuellement à l'Ecole, un refrain de Jaques-Dalcroze m'est passé par la tête : « Faites-en autant, faites-en autant, petites femmes du temps présent, jeunes graines de printemps ! »

Eh oui ! Faites-en autant, et pourquoi pas ? Nos besoins ne sont plus les mêmes, et cependant, ils sont grands, très grands peut-être qu'à la fin du XIX^e siècle. Jeunes garçons, allez de l'avant avec courage, le flambeau passe d'une génération à celle qui suit. Il ne s'éteindra pas...

Dr R. Girod

Doctorat « honoris causa » de l'Université de Zurich

A l'occasion de son 70^{me} anniversaire, la Faculté de Médecine de l'Université de Zurich a conféré le Doctorat « honoris causa » à Mme Lydia Leemann, qui s'est consacrée aux problèmes des soins aux malades, des infirmières et de leur profession. Cette solennité a donné lieu à une fête qui s'est déroulée dans la salle des infirmières, à la Pfe-

A Lugano, les 4 et 5 juin, a siégé la

44^{me} assemblée des déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin

La 44^{me} assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin a eu lieu cette année à Lugano, les 4 et 5 juin. C'était la première fois depuis sa fondation que les déléguées étaient convoquées à se réunir au delà du Gothard, et notre gratitudine de va aussi bien au comité central, qui a pris cette décision, qu'aux sections tessinoises qui nous ont reçues avec une gentillesse toute méridionale. Cet accueil chaleureux et les fleurs firent oublier l'absence du soleil, car la pluie tombait dès le matin.

Après quelques mots de remerciements à la section de Lugano, la présidente, Mme A. Choisy-Necker, ouvre la séance. Pour la première fois, nos trois langues vont se mêler et cela ira sans trop de difficultés, grâce à des textes déjà traduits, à la bonne volonté de toutes et à une aimable interprète.

Le rapport de la présidente est des plus instructifs. L'Association groupe 5900 membres, formant 37 sections, dont plusieurs très agissantes. Au début de 1954, un avis de droit avait été demandé au professeur Kägi sur la question suivante : « A notre époque, la privation des droits politiques pour les femmes est-elle encore compatible avec l'art. 4 de la Constitution fédérale qui prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi ». Lavis du professeur Kägi, arrivé le matin même par exprès, est d'accord avec l'opinion soutenue depuis toujours par les féministes : priver les femmes de leurs droits politiques est contraire à la Constitution. Le professeur Giacometti estime qu'une modification de la législation suffirait pour reconnaître aux femmes l'égalité politique. Ces avis de juristes éminents ne peuvent être passés sous silence. Après un tour d'horizon sur la vie des sections, vie dont le « Mouvement Féministe » rend compte mois après mois, l'assemblée adopte le rapport de la présidente, ainsi que le rapport financier. Grâce à une prudente gestion de la trésorerie, le danger du déficit est conjuré.

A l'ordre du jour figuraient deux résolutions. Celle ayant trait à l'assurance-maladie et maternité a été repoussée. Il s'agissait cependant de reconnaître l'injustice des taux différents de cotisations des hommes

et des femmes introduits dans l'assurance-maladie, et celle de l'absence de toute indemnité pour perte de salaire lors de l'accouchement.

La résolution au sujet de la révision du droit matrimonial est par contre acceptée sous la forme suivante :

« Réunies en assemblée générale les 4 et 5 juin, à Lugano, les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin relèvent que notre droit matrimonial est désormais dépassé, ne correspond plus à la situation actuelle de la femme, et demandent que, dans un avenir proche, on procède à une révision des dispositions légales actuelles, en tenant compte du fait que le mariage unit en une communauté deux personnes ayant des droits égaux. Elles expriment le désir que les femmes soient appelées à collaborer à la révision de cette partie de notre Code civil. »

Après cette partie administrative, Mme Molino-Roland, avocate à Bellinzona et présidente du groupement tessinois, nous parle des efforts passés et présents pour faire connaître les idées féministes dans une ambiance souvent hostile. La conférencière rappelle l'activité et l'enthousiasme de la pionnière du mouvement tessinois, Mme M. Rovelli, et explique comment peu à peu, avec persévérance et courage, se sont constituées les 8 sections comprenant environ 900 membres. Du fait que l'homme travaille souvent au loin, la responsabilité du foyer et l'éducation des enfants incombe entièrement à la femme tessinoise, surtout celle des campagnes ; elle comprend donc facilement les travaux d'une commune et la nécessité de se voir reconnaître le droit de s'en occuper.

La réunion du soir se tenait au Kursaal. La séance a été ouverte par les chants d'un charmant groupe d'enfants, les « Bambini ticinesi ». Puis M. Ant. Quinché parla des institutions internationales qui s'occupent des droits de la femme, et insista sur la vigilance de nos organisations internationales pour obtenir et maintenir, toujours et partout, l'égalité des droits formulés dans la Déclaration

des droits de l'homme. Mme Adèle Schreiber adresse ensuite un message cordial de la part de l'Alliance internationale des femmes, cette Alliance qui a 51 ans et dont l'oratrice a vu la naissance. Avec une vivacité digne d'admiration, Mme Schreiber, qui a 83 ans, nous adjure de ne pas perdre courage et de garder confiance en notre cause. Pour terminer cette soirée, nous avons eu plaisir d'entendre Mme Talloni-Bicca, accompagnée par Mlle Marta Giovannari dans des airs d'opéra.

*

Grâce à la charmante hospitalité des Tessinoises, nous avons tout à fait oublié la pluie, et c'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvées le lendemain matin pour entendre M. Bixio Bossi, conseiller aux Etats, affirmer avec force ses opinions féministes et nous conseiller une action active au sein des partis politiques. M. Mario Soldini, conseiller d'Etat estime surtout nécessaire un travail en profondeur et recueille des applaudissements nourris. Ne promet-il pas d'agir pour notre cause en 1956 déjà !

L'aula du Lycée est pleine pour écouter ces orateurs. Au premier rang, nous remarquons Don Mario Slongo, représentant de l'évêque de Lugano ; M. Piero Pellegrini, pour le Grand Conseil, et la municipalité de Lugano représentée par M. Pino Bernasconi. Celui-ci fera une vibrante déclaration pour l'égalité des sexes et apportera le salut de la ville de Lugano.

Un rayon de soleil accompagna les participants au Restaurant Roncaccio où d'aimables présents étaient disposés à chaque place. D'autres discours encore furent prononcés avant la séparation.

Remercions toutes celles qui ont si bien préparé ces journées, l'Ecole d'horticulture qui a fleuri pupitres et participantes, et même la pluie qui a empêché quelques-unes d'entre nous de faire l'école buissonnière, attirées par le charme des coins vieillots de Lugano et le lac avec ses villages pittoresques.

M.A.P.

Les journalistes suisses sont-ils qualifiés pour critiquer la lenteur de l'action internationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte de San-Francisco ?

On vient de célébrer, en présence des représentants de plus de 60 pays, le dixième anniversaire de la Charte de San Francisco. Les journaux de notre pays ont commenté l'événement : on reconnaît les services rendus, pendant ces dix années, sur le plan de l'enraide, aux régions et aux populations dont la situation matérielle est difficile. Pour le reste, les critiques vont bon train, du moins dans un certain nombre de périodiques et quotidiens.

Nos conseurs helvétiques sont-ils complètement aveuglés ? Cette Charte est un code

gerinnenschule, en présence de nombreuses délégations de la Croix-Rouge, de la Veska, et de commissions. Il y eut des chants, de la musique, des discours. Le point culminant de la fête fut la remise du grade par le professeur Tondury, doyen de la Faculté de Médecine. La carrière si remplie et si importante de Mme Lydia Leemann, pour le bien des malades et des infirmières, se dessina au travers des nombreuses allocutions et l'on vit bien que l'héroïne de la fête n'avait pas travaillé vain. Le chant de Jaques-Dalcroze « Dans la bonne Terre, j'ai caché le Grain » exprima exactement le rôle joué par cette femme au grand cœur, qui a bien mérité de la patrie.

de principes qui, pour avoir une action efficace, n'exige rien moins que des « nations vertueuses ». Où les prendre ? L'humanité que nous la connaissons ne peut guère fournir l'étoffe de ces Etats probes et désintéressés qui devraient exister si l'on voulait vraiment vivre en paix, dans un règne de justice. Peut-on s'étonner que la Charte, au bout de dix ans, n'ait pas transformé le monde ?

Et l'on porte des accusations contre l'Organisation des Nations Unies comme si c'était une personne indépendante de nous tous ! Si elle a ses défauts, la malheureuse, ce sont les nôtres. Handicapée comme elle est par l'imperfection de ceux qui la composent, c'est miracle qu'elle ait déjà accompli tant de bonne besogne.

Son mécanisme n'est pas rapide ? — Laissez-nous rire. Est-ce bien à des Suisses à porter pareil blâme ? On voit trop que ces articles ont été écrits par des hommes. Les Suisses ont été dressées à une plus longue patience, et la lenteur avec laquelle on leur a, depuis cinquante ans, concédé, goutte à goutte, quelques prérogatives tout en continuant à leur refuser l'égalité politique, n'a

rien à envier à celle qu'on reproche aux démarches des Nations Unies.

La reconnaissance solennelle de la Charte des Nations Unies n'a encore porté que des fruits rares et chétifs ? — Peut-être. Mais où et quand, dans l'histoire du monde, a-t-on fait mieux en une si brève période ? Au surplus, il ne s'agissait pas de célébrer une victoire matérielle, mais de réaffirmer que les principes sont toujours considérés comme valables, qu'on veut essayer de s'y conformer. Ils existent ces principes, on ne les a pas rejetés. C'est déjà un réconfort. En bien des lieux du monde, plus d'un humain opprimé a tout de même une patrie théorique où ses droits sont reconnus. C'est fort peu, direz-vous. Néanmoins, c'est un faible rayon d'espérance, au lieu de la nuit noire.

Une action internationale qui a été efficace

Et même si l'on ne subit pas, à proprement parler l'oppression, on se sent appuyé et réconforté, lorsque sont proclamés les principes de la Justice. La Charte des Nations Unies qui affirme l'égalité des humains, sans distinction de sexe, a certainement pesé d'un

10^{me} anniversaire (suite)

grand poids pour l'établissement de constitutions nouvelles reconnaissant des droits civiques aux femmes, tout autour du monde. Cette affirmation constamment répétée agit aussi dans les pays qui ne sont pas membres de l'Organisation, et il est indéniable que nous l'y devons, en Suisse, l'augmentation du nombre des partisans du suffrage féminin. Un jour ce nombre deviendra la majorité. Nous n'oublierons pas alors ceux et celles qui nous ont aidées. La Charte de San Francisco est du nombre. Elle n'a pas encore accompli de grandes choses, mais elle est bien jeune. Loin de la critiquer, encourageons-la, laissons-lui le temps de grandir, de prendre des forces afin d'atteindre en pleine santé son 20^{me} anniversaire.

Pondération et constance du vote des femmes

Bulletin de l'Office de presse et d'information du Gouvernement fédéral

Il y a quelques années, un livre paraissait en Allemagne sous le titre *Pleins pouvoirs pour les femmes*. Le lecteur devait se demander à quoi pourrait bien ressembler un jour un parlement si, par malheur, les hommes venaient à perdre le droit de vote.

Cette perspective utopique ne doit pas nous faire perdre de vue la réalité. Chaque candidat aux élections en Allemagne sait bien, en effet, que son succès ou son échec dépendent en grande partie de l'impression qu'il aura produite sur les électrices. Pour peu qu'on étudie l'histoire des dernières décades, on doit bien reconnaître l'influence qu'ont exercée les femmes sur l'histoire allemande depuis qu'elles ont le droit de vote.

Sous la République de Weimar, en particulier, il est incontestable qu'elles ont été responsables de mainte décision historique. C'est ainsi qu'elles se sont opposées avec succès à ce que les socialistes obtiennent la majorité à l'Assemblée Constituante. On a pu dire également que Hindenburg avait été porté au pouvoir par les femmes. Les voix féminines en sa faveur dépassaient d'un million celles des hommes. Ainsi Hindenburg fut élu à une majorité de 887 000 voix.

On ne peut dire toutefois que les femmes soient responsables de l'avènement d'Hitler. L'extrême-droite qui s'est fait jour peu à peu en Allemagne est à mettre au compte des hommes qu'il est plus facile de gagner à de nouveaux slogans et qui parfois acceptent de faire l'expérience de nouvelles équipes politiques.

Sous la République de Weimar, les femmes ont soutenu avant tout les partis modérés ou traditionnalistes. A cette époque, la majorité du corps électoral féminin se composait de ménagères, alors qu'aujourd'hui ce sont des employées et les ouvrières qui dominent. On pourrait croire que l'orientation générale du vote a été bouleversée par cette évolution. Il est curieux cependant de constater qu'il n'en est rien. Les quatre groupes politiques qui bénéficiaient du vote féminin avant 1933, se retrouvent aujourd'hui au sein de la CDU. Dans toutes les parties de la République fédérale, les chrétiens démocrates ont obtenu un nombre de voix particulièrement élevé. Chez les social-démocrates, la proportion hommes-femmes est approximativement la même partout où le SPD est puissant. Il en était déjà ainsi avant 1933. Hors de leurs fiefs, les socialistes devaient se contenter de 87-97 voix féminines pour 100 voix mas-

11^{me} session de la Commission des droits de l'homme

La 11^{me} session de la Commission des droits de l'homme s'est tenue au Centre européen des Nations Unies (Genève) du 5 au 29 avril, sous la présidence du professeur René Cassin (France).

On a rendu hommage, au début de la séance d'ouverture, à la mémoire de M. Mahmoud Azmi (Egypte) qui avait présidé la dixième session. Parmi les représentants des 18 Etats membres de la commission, notons la présence de Mme Oswald B. Lord, qui dirigeait la délégation des Etats-Unis ; par contre, Mme Aase Lionaes qui aurait dû représenter la Norvège, était remplacée par son suppléant, M. E. Colban. Mlle Anne Lissac accompagnait, comme conseiller, le délégué de la France.

Parmi les représentants des agences spécialisées, nous notons Mlle B. Howell, pour l'Organisation mondiale de la santé.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) jouissant du statut consultatif, catégorie B, avaient de nombreuses représentantes¹⁾.

Programme futur

De longues séances ont été consacrées à la discussion du programme des travaux et études futurs de la Commission des droits de l'homme. Nous ne pouvons nous y attarder. Mais il intéressera peut-être nos lecteurs de savoir ce qu'il est advenu des résolutions votées à la conférence des Organisations non gouvernementales, le 4 avril.

Lutte contre la discrimination

La Commission des droits de l'homme, après s'être félicitée de la réussite de la conférence, transmet l'acte final de celle-ci à la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, l'invitant à se mettre à l'étude pour pouvoir présenter des rapports et espérer que les ONG elles-mêmes tiendront le plus grand compte des résolutions qu'elles ont votées.

¹⁾ Milles A. Arnold, Parimal Das (Unions chrétiennes de jeunes filles), Mme Rominciano (Association internationale de droit pénal), Dowager Lady Nurburnholm, Mmes Prince, Fiechter, Nobs, Wible (Comité de liaison d'organisations féminines internationales), Mme Duncan Wood (Amies de la jeune fille), Mlle van Eeghen (Conseil international des femmes), Mmes Tomlinson, Feller, Heer (Femmes de carrières libérales et commerciales), Mme Fiechter (Femmes universitaires), Mme H. Sipila (Femmes juristes),

culinaires. La proportion est la même dans le parti libéral. Le parti allemand est encore plus mal partagé. Quant aux communistes, il est rare qu'ils aient la sympathie des femmes allemandes. Les dernières élections à la diète du Slesvig-Holstein montrent assez la fidélité du corps électoral féminin. Les femmes ont voté pour les deux partis gouvernementaux, le CDU et le BHE, et si elles avaient été seules à décider, le CDU aurait obtenu 29 députés au lieu de 25, le BHE 12 au lieu de 10, soit une majorité nette de 41 mandats, ou près de 60 pour cent de la totalité des voix. Le Bloc du Slesvig-Holstein, qui dispose maintenant de quatre députés n'aurait pas obtenu de sièges si les femmes avaient été seules à voter, car il n'aurait pas

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...

Un problème brûlant, et qui domine de nombreux incidents politiques actuels, c'est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit de souveraineté des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles. La Commission recommande la création d'une commission qui procéderait à une enquête approfondie et une autre qui prêterait ses bons offices pour l'ajustement pacifique de toute situation difficile. Passé le délai de six mois, si l'on n'aboutissait pas, on porterait les faits à la connaissance de l'Assemblée générale.

...est-il un droit humain ?

Parmi les représentants des agences spécialisées, nous notons Mlle B. Howell, pour l'Organisation mondiale de la santé.

Les Organisations non gouvernementales (ONG) jouissant du statut consultatif, catégorie B, avaient de nombreuses représentantes¹⁾.

On a objecté toutefois que le « droit des peuples » n'est pas un des « droits de l'homme », il ressort à la politique. Les droits de l'homme sont l'objet premier des études de la Commission, en vue de leur extension et du respect qu'en leur doit dans le monde. Les Etats-Unis avaient préparé trois résolutions qui furent discutées mais qui seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session et on a jugé qu'il était plus urgent de s'occuper des projets d'assistance technique relatifs aux droits de l'homme. La Commission autorise le secrétaire général à fournir, en collaboration éventuellement avec les institutions spécialisées, des services propres à combattre les mesures discriminatoires (bourses d'études, services consultatifs d'experts, cycles d'études).

Une représentante de la Commission de la femme

Enfin, sur la demande du Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme a décidé d'inviter la Commission de la condition de la femme à nommer un représentant qui participera, sans droit de vote, aux discussions sur les questions qui intéressent directement la Commission de la femme.

Un partisan du suffrage féminin

Notre journal s'associe aux hommages que la presse a rendus à M. le Conseiller national Roulet, de Missy (Vaud), décédé il y a quelques semaines. M. Roulet était, depuis dix-sept années, notre abonné fidèle. Encore un ami, dont nous avions apprécié l'influence, qui nous quitte trop tôt. Que sa famille veuille trouver ici l'expression de nos sincères regrets.

Dans la diplomatie

Mme Georges Bidault, la femme du ministre français, a été nommée ministre plénipotentiaire de deuxième classe. Car Suzy Bidault-Borel est de la carrière, à laquelle elle s'est soigneusement préparée. Elle possède sa licence ès lettres ; elle est diplômée de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes pour le chinois, ce qui n'est pas commun ! Elle a été premier secrétaire au Quai d'Orsay, puis rédactrice au service des œuvres françaises à l'étranger. Rédactrice, cela ne signifie pas qu'elle rédigeait un journal ; la rédaction est un poste administratif. Elle a été reçue au concours pour la carrière diplomatique. Elle a pris part à la Résistance, pendant la guerre, et était au Quai d'Orsay la représentante officielle de la Résistance. Elle a été la secrétaire de son futur mari, M. Georges Bidault, du Mouvement républicain populaire, et s'est mariée en 1946. Elle a été détachée alors au Quai d'Orsay. Elle a joué également un rôle important parmi les femmes catholiques.

Mme Bidault est très vive, très active, très entreprenante. Les Genevois ont pu s'en rendre compte durant la conférence sur la guerre d'Indochine qui s'est ouverte à Genève le 8 mai 1954, au moment de la chute de Dien-Bien-Phu ; c'est pendant cette conférence que tomba le ministère Laniel, où M. Bidault était ministre des Affaires étrangères ; peu après, Mme Bidault rentra dans la carrière.

S. F.



qui ne jouit pas de la sympathie des femmes, avait obtenu les suffrages des électeurs jeunes.

Il semble que ces constatations ne soient pas limitées au Slesvig-Holstein. À Hambourg, Brunswick, Dortmund, Ludwigshafen, Aix-la-Chapelle, Cologne, Karlsruhe, Augsbourg et dans de nombreuses autres villes on a procédé, lors des dernières élections, à un classement des votes par sexe et groupes d'âge.

Ces données statistiques permettent de tirer une double conclusion : les femmes ont leurs opinions en matière politique, et leurs voix ne servent pas seulement à doubler celles de leurs maris. Elles constituent l'élément conservateur et pondéré du corps électoral.

FÉMINISME BELGE

Le Conseil national des femmes belges fête, cette année, le 50^{me} anniversaire de sa fondation, en 1905. A cette occasion, une publication a vu le jour, qui sera fort utile à toutes celles qui aiment posséder de la documentation sur l'émanicipation des femmes. Mme la baronne Pol de Boël et Mme Christiane Duchêne ont écrit une histoire du féminisme en Belgique. L'une a vécu les événements qu'elle raconte, l'autre s'est livrée à la minutieuse collation des dates et des noms, de sorte que l'on possède, maintenant, un document complet et précieux sur les années héroïques du mouvement. En Suisse aussi, bien des membres de nos sections suffragistes trouveront intérêt à lire ou à consulter cette œuvre féministe et historique.

RECTIFICATION

A propos de l'article paru dans le Mouvement féministe du 4 juin, sur les Coutumes matriarcales, nous avons reçu l'observation suivante :

Dans l'article mentionné, il est dit : « C'est peut-être une des raisons qui ont facilité la voie à l'Eglise catholique, qui offrait à l'adoration la Mère et l'Enfant, tandis que les protestants proposaient le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

Or, les catholiques honorent la Sainte Vierge, mais ils ne l'adorent jamais. Ce serait une terrible hérésie. Nous n'adorons que Dieu seul en ses trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. »

E. Barberini

Baronne Pol de Boël et Christiane Duchêne, *Le Féminisme en Belgique (1892-1914)*, éd. du Conseil national des femmes, rue du Prince-Royal, Bruxelles.

Conférence nationale du service agricole

En remplacement de Mme M. Daschner, démissionnaire, c'est Mme A. Böll-Bächi (Zürich), qui a été nommée représentante de l'Alliance au sein de cette organisation.

Publications récentes

« Au delà des Murs »

Une belle œuvre soignée, aussi bien quant à son contenu qu'à sa présentation, vient de paraître. C'est un de ces romans dont on peut dire : il est bon et beau, et ce genre d'œuvre est rare, malgré la masse toujours croissante des publications.

L'auteur, Mme H. Hoppler-Bonzanigo, n'en est pas à son coup d'essai, puisqu'elle a publié, il y a quelques années, *Sera Serodino*, un autre roman qui a eu bonne presse. Le récent volume est une suite du premier, en ce sens que nous y retrouvons les principaux personnages, une partie du cadre naturel et le cadre historique de l'an 1600. Mais c'est une suite qu'on peut parfaitement comprendre sans avoir lu le roman précédent.

C'est donc un roman historique et à thèse, La partie historique est très intéressante, puisqu'il s'agit de l'époque où les Waldstaetten dominaient le Tessin, du service mercenaire, du passage des troupes par Bellinzona, clef des cols alpins, de la peste...

La thèse est fort subtile ; c'est l'étude d'un drame de l'amour et de la jalousie, dans lequel l'amour triomphe de beaucoup de difficultés et d'intrigues. Les protagonistes sont bien dessinés et campés, mais à mon goût,

certaines personnes secondaires, comme deux domestiques et le frère de Serena, frère Umlilio, sont mieux réussis encore.

On reconnaît les dons artistiques de l'auteur dans les descriptions de Cà di Ferro, de Bellinzona, du lac, car Mme Hoppler n'est pas seulement écrivain, mais peintre.

Les lecteurs du *Mouvement féministe* apprendront avec intérêt qu'elle a été présidente du groupe suffragiste de Locarno, où elle demeure, bien qu'elle soit originaire de Bellinzona.

Pour raison de santé, elle a dû se retirer du travail féministe actif, mais ses convictions restent les mêmes et elles apparaissent dans le caractère de Serena, fille et femme d'artistes et peintre elle-même.

Annina Volonterio

E. Hoppler-Bonzanigo, *Oltre le Mura*, éd. Mazzucconi, Lugano.

*

« Voyage vers la liberté »

A l'occasion de son cinquantième anniversaire — ce que l'on appelle plus joliment en anglais le *Golden Jubilee* — l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, publie *Journey towards freedom* (*Voyage vers la liberté*). En langage simple et clair, ce livre raconte comment